Image not found or type unknown

Accident non responsable sans assurance long ITT

Par **Enduriste**, le **24/10/2010** à **11:24**

Bonjour,
pour me rendre à mon travail, j'ai été victime d'un accident non responsable (voiture venant d'en face sur nationale me coupant la route), sans avoir assuré mon véhicule.

Étant en moto il ya de gros frais médicaux (j'ai eu plusieurs fractures, 2 semaines d'hospitalisation, plusieurs opérations et plusieurs sont encore a prévoir, j'ai un long ITT & arrêt de travail, ainsi q'un doute sur la reprise total de mon poste de travail.)
Tous ces frais sont actuelement pris en charges par la sécu en accident du travail.

Sur le pénal je reconnais entiérement mon inconscience d'avoir conduit un véhicule sans assurance, et accepte ma sentance (au max. 3750€, 5 ans de prison, retrait de permis ...).

Mes questions :

- étant en accident de travail, est ce que je risque de perdre mes indemnisations sur les frais médicaux & sur mon revenu (que la sécu se retourne contre moi et me demande le remboursement de plusieurs millier d' €)

- la partie adverse (conducteur & son assurance) peuvent-ils me réclamer de l'argent ? ...
Ou l'inverse ...
puis-je prétendre a une quelconque indémnisation ?

Vous remerciant par avance de vos réponses,
cordialement

Par **razor2**, le **25/10/2010** à **09:55**

Sur le plan civil, il faudrait déposer plainte pour blessures involontaires contre l'autre partie, et se porter partie civile au procès, en réclamant des dommages et intérêts qu'il vous appartiendra de chiffrer. Si vous n'êtes pas en torts dans cet accident, que vous soyez assuré ou pas, la partie adverse devra vous indemniser des dégâts matériels sur votre véhicule.
Sur le plan pénal, vous risquez en effet des poursuites pour conduite d'un véhicule sans assurance, ce qui est un délit...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés